

Le renouvellement des générations en agriculture est un enjeu fort pour les prochaines années. Tout comme l'installation de jeunes, la transmission d'exploitation agricole est essentielle pour répondre à cet enjeu.

## LE CONSTAT

Les résultats de l'observatoire foncier du Sud Isère laissent apparaître que 60 % des exploitants âgés de plus de 55 ans n'ont pas de transmission connue.

- Le Trièves et la Matheysine ont déjà perdu un tiers des exploitations agricoles depuis 2011.
- Paradoxalement, des candidats à l'installation existent et sollicitent fréquemment les collectivités et les organismes agricoles, à la recherche d'une exploitation agricole à reprendre dans le territoire.
- Par ailleurs, de nombreuses petites et moyennes exploitations ont du mal à se développer faute de foncier disponible, et les cessions foncières ne se font pas toujours dans un esprit de restructuration foncière.

**Pour maintenir un nombre suffisant d'exploitants, garants d'une activité locale et d'une production diversifiée, la destination future des terres libérées doit être mieux appréhendée et anticipée.**

La connaissance du foncier agricole et des perspectives des exploitations acquises dans le Sud Isère ces trois dernières années, doit permettre une meilleure appréhension des fermes qui vont cesser leur activité.

Un enjeu pour les territoires :

- conserver un tissu social fort sur les territoires ruraux,
- maintenir une activité économique qui valorise le territoire,
- préserver une valeur paysagère dans les territoires de montagnes,
- Reterritorialiser l'alimentation sur les territoires.

## LES ACTEURS : QUI SONT-ILS ?

- ▶ **Les agriculteurs cédants** qui sont la clé des transmissions locales mais qui ont rarement le souhait de transmettre pour installer hors cadre familial.
- ▶ **Les porteurs de projets agricoles** intéressés pour s'installer en Matheysine ou dans le Trièves.
- ▶ **Les agriculteurs en place** soucieux de conforter leur structure et d'éviter le morcellement parcellaire.
- ▶ **Les propriétaires fonciers non exploitants** : ils possèdent en moyenne les 2/3 des terres agricoles exploitées dans le Sud Isère et restent maîtres de la destination du foncier.
- ▶ **Les communes et/ou intercommunalités** soucieuses de maintenir leur territoire ouvert, de conserver un nombre conséquent d'agriculteurs, et de permettre aux habitants l'accès à des produits locaux de qualité. Les communes sont par ailleurs souvent propriétaires de foncier voire de bâtiments (cf. fiche « fermes communales » n°3).
- ▶ **La Chambre d'agriculture de l'Isère** qui dispose des données collectées dans l'observatoire foncier du Sud Isère (îlots PAC des exploitants) ainsi que des données cadastrales à jour du territoire. Une équipe de technicien·ne·s compétent·e·s en matière de transmission d'exploitations et d'installation est dédiée à cet accompagnement.
- ▶ **L'ADDEAR** actrice également pour l'appui à la transmission.

## DES OUTILS PROPOSÉS...

► **Rencontre des futurs cédants**, qui lors des enquêtes (2019-2021), estimaient ne pas connaître leurs successeurs.

Démarche complémentaire du **Point Accueil Transmission** de la Chambre d'agriculture, pour proposer un accompagnement :

- Information sur les démarches pour une transmission réussie, les personnes ressources, les aides disponibles,

- Ecoute et conseil pour construire le projet de transmission.

► Recherche d'un ou plusieurs preneurs, porteur(s) de projet et (ou) agriculteur voisin visant un agrandissement restructurant. Proposition d'inscription au **Répertoire Département Installation (RDI)**, pour favoriser la recherche de repreneur via une annonce présentant la ferme à transmettre.

► Médiation foncière autour de la transmission d'une exploitation :

- Repérage des propriétaires à l'aide du cadastre, et apport d'informations à ces derniers

- Concertation locale, sous forme de « CLI Spot » : Comité Local d'Installation, animé par la Chambre d'agriculture rassemblant le cédant et les propriétaires des terrains, pour trouver un arrangement sur la répartition du foncier, par rapport au projet de transmission du cédant.

► Appui aux demandes préalables d'autorisation d'exploiter pour le repreneur en lien avec l'administration.

... pour mobiliser, informer et accompagner au mieux les agriculteurs dans leurs réflexions et leurs démarches de transmission d'exploitations.

## VOTRE RÔLE EN TANT QU'ÉLU : UN RÔLE DE FACILITATEUR

— Vous êtes présents et à l'écoute des agriculteurs proches de la cessation d'activité, pour les aiguiller auprès des structures spécialisées.

— Vous orientez les porteurs de projet qui vous sollicitent vers ces mêmes structures.

## LES FINANCEMENTS POSSIBLES

Conventionnement avec les collectivités (cofinancement EPCI/CDA)

Mesure 16-72 (cofinancement possible FEADER/Département/CDA38)

## CONTACTS

**Chambre d'agriculture de l'Isère**

Marion Canaud - [marion.canaud@isere.chambagri.fr](mailto:marion.canaud@isere.chambagri.fr) - 06 89 95 35 58

**Votre communauté de communes**

Communauté de communes du Trièves : Laurie Scrimgeour - 07 57 08 95 49

Communauté de communes de la Matheysine : Solène Abert - 07 56 24 49 26